

COMMUNE DE BORDERES-LOURON

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DU 29 JAN. 2025

Direction Départementale
des Hautes-Pyrénées
80015 Tarbes cedex 9

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000

Date : Juillet 2025
© P2 - février 2025

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

- Zone bleue : constructible sous conditions
- Zone rouge : inconstructible (sauf cas particuliers : voir règlement)
- Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particuliers : voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés
- Hors zone d'étude

INDICES ZONES

- I Inondation
- T Torentiel
- C Chutes de blocs
- G Glissement de terrain

